



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-18

Séance du 15/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Étaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Christophe RÉCHER, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoir : Néant

Était excusée : Caroline TOUTAIN

Absente : Sophie COMONT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Maryline MAUPAIX

Demande de subvention de l'association Totem Roller

Date de convocation

08/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20230615-2023-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Publication : 22/06/2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé par l'association Totem Roller.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention de 50,00 € (cinquante Euros) à l'association Totem Roller.

Le montant sera pris dans les subvention imprévus à l'article 65748 du budget communal 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO

